

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LANNOY (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590332900013

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de LANNOY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : LANNOY (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	45

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	50
B3.2 - Etalement des provisions	52
B4 - Etat des charges transférées	53
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	54
B6 - Prêts	55
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	56
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	57
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	59
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	60
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	61
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	62
B7.8 - Autres engagements donnés	63
B7.9 - Autres engagements reçus	64
B8 - Subventions versées	65
B9 - Etat du personnel	66
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	69
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	70
B11.2 - Liste des établissements publics créés	71
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	72
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	73
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	74
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	76
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	77
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	78
D3 - Décisions en matière de taux	80
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	81
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	82
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	84
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	85
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	86

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

				A
		Informations statistiques		
Collectivité		Valeurs		
Préfecture de Lille (Nord)		1803		
		Informations fiscales (N-2)		
Date de réception de AR:		Collectivité		7000907.00
Contrôle de légalité		Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		
		Informations financières – ratios		
RF		Valeurs		
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE		1 Dépenses réelles de fonctionnement / population		0.00
		2 Recettes réelles de fonctionnement / population		0.00
		3 Dépenses d'équipement brut / population		0.00
		4 Encours de dette / population (2) (3)		0.00
		5 DGF / population		0.00
		6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		0.00
		7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		0.00
		8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		0.00
		9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		0.00
		10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-035 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

<p>- L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>Date de réception de l'AR : 29/03/2023</p> <p>Contrôle de légalité : <i>[Signature]</i></p> <p>Conforme à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : % - Investissement : % <p>(4) = En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>(5) = En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>(6) = La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.</p> <p>(7) = Les provisions sont budgétaires (du // /) (4).</p> <p>(8) = La présentation des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).</p>

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

 - budgetaire par délibération N°... du ...
 - indicier « primitif » ou « cumulé » Budget cumulé = BP + BS + DM.

- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
1 642 914,40	1 595 096,40	236 058,06	A1
235 573,14	189 171,16	59 264,27	A2
1 407 341,26	1 405 925,24	176 793,79	A3
			175 377,77

Prefecture
TOTAL DU BUDGET
Investissement
Fonctionnement
 Date de réception de l'AR: 29/03/2023
 Date de dépôt de l'AR: 29/03/2023
 Contôle de la régularité
 Préfecture de l'Ariège (Nord)
 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	18 000,00 B1
I	0,00	III	18 000,00 B2
II	0,00	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	206 240,06
Investissement	A2 + B2	30 862,29
Fonctionnement	A3 + B3	175 377,77

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
- (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF
Préfecture de Lille (Nord)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 18 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	18 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	411 593,64	499 259,89
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	18 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 105 666,25	(si solde positif) 0,00
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	517 259,89	517 259,89
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 537 625,98	1 449 914,46
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 537 625,98	1 537 625,98
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 054 885,87	2 054 885,87

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	4 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	223 723,04	0,00	370 807,74	370 807,74	370 807,74
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		228 667,04	0,00	370 807,74	370 807,74	370 807,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 833,62	0,00	40 785,90	40 785,90	40 785,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		30 833,62	0,00	40 785,90	40 785,90	40 785,90
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		259 500,66	0,00	411 593,64	411 593,64	411 593,64

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	259 500,66	0,00	411 593,64	411 593,64	411 593,64
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE					105 666,25
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					517 259,89

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	49 493,93	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	210 265,00	210 265,00	210 265,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		49 493,93	18 000,00	210 265,00	210 265,00	228 265,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 887,58	0,00	12 377,19	12 377,19	12 377,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	126 151,63	0,00	87 666,25	87 666,25	87 666,25
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		139 039,21	0,00	100 043,44	100 043,44	100 043,44
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		188 533,14	18 000,00	310 308,44	310 308,44	328 308,44

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45

TOTAL	318 764,93	18 000,00	499 259,89	499 259,89	517 259,89
				+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00

		=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	188 951,45
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 168 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 040 ; DI 042 = RI 041.

(11) Les comptes 1Date de réception des AR au 29/03/2023 et 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						II C2
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	264 938,06	0,00	314 207,66	314 207,66	314 207,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	504 242,00	0,00	527 822,00	527 822,00	527 822,00
014	Atténuations de produits	11 503,00	0,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	514 715,05	0,00	469 400,00	469 400,00	469 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 295 398,11	0,00	1 322 932,66	1 322 932,66	1 322 932,66
66	Charges financières	27 233,30	0,00	25 741,87	25 741,87	25 741,87
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 322 631,41	0,00	1 348 674,53	1 348 674,53	1 348 674,53

023	Virement à la section d'investissement (4)	130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45

TOTAL	1 452 863,20	0,00	1 537 625,98	1 537 625,98	1 537 625,98
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 625,98
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	18 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 838,00	0,00	38 550,00	38 550,00	38 550,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	64 466,00	0,00	64 734,00	64 734,00	64 734,00
731	Fiscalité locale	794 888,36	0,00	856 914,81	856 914,81	856 914,81
74	Dotations et participations (3)	427 235,05	0,00	445 928,50	445 928,50	445 928,50
75	Autres produits de gestion courante (3)	34 322,00	0,00	20 787,15	20 787,15	20 787,15
Total des recettes de gestion courante		1 370 749,41	0,00	1 448 914,46	1 448 914,46	1 448 914,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 371 749,41	0,00	1 449 914,46	1 449 914,46	1 449 914,46

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 371 749,41	0,00	1 449 914,46	1 449 914,46	1 449 914,46
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	87 711,52
-------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 625,98
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	188 951,45
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 785,90	0,00	40 785,90
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	370 807,74	0,00	370 807,74
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	411 593,64	0,00	411 593,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	105 666,25
-----------------------------------------------------	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	517 259,89
----------------------------------------------	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	314 207,66		314 207,66
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	527 822,00		527 822,00
014 Atténuations de produits	11 503,00		11 503,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	469 400,00	0,00	469 400,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	25 741,87	0,00	25 741,87
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		188 951,45	188 951,45
Dépenses de fonctionnement – Total	1 348 674,53	188 951,45	1 537 625,98

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 625,98
-----------------------------------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à regarder que si la réglementation de la sécurité sociale applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres 018 et 023.

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 377,19	0,00	12 377,19
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	18 000,00	0,00	18 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	210 265,00	0,00	210 265,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		188 951,45	188 951,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		240 642,19	188 951,45	429 593,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	87 666,25
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	517 259,89
-----------------------------------------------------	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	22 000,00		22 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 550,00		38 550,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	64 734,00		64 734,00
731	Fiscalité locale	856 914,81		856 914,81
74	Dotations et participations (8)	445 928,50		445 928,50
75	Autres produits de gestion courante (8)	20 787,15	0,00	20 787,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 449 914,46	0,00	1 449 914,46

+

RF	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	87 711,52
----	-------------------------------------------	------------------

=

Contrôle de légalité	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 625,98
----------------------	------------------------------------------------------	---------------------

Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B6).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		RECETTES					
Date de réception de PAR	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	TOTAL	192 613,30	18 000,00	411 593,64	411 593,64	429 593,64	
Préfecture de Lille (Nord)	02 RSA Subventions d'investissement (hors 138)	49 493,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	49 493,93	18 000,00	210 265,00	210 265,00	228 265,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 887,58	0,00	12 377,19	12 377,19	12 377,19	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	12 887,58	0,00	12 377,19	12 377,19	12 377,19	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles	62 381,51	18 000,00	222 642,19	222 642,19	240 642,19	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45	
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45	
	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00	
	Affectation au compte 1063 (8)					87 666,25	
	Total des recettes d'investissement cumulées					517 259,89	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Ri 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Dl 041 = Ri 041).

Dl 041, le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(7) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF
Région Nord-Pas-de-Calais
Département du Nord
Mairie de Lille
Structure de Lille (Nord)

Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat.
Date de dépôt : 29/03/2023
Date de réception : 29/03/2023
Contrôle de légalité :
Section de l'AR : 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Total (RAR N-1 + Vote)			
Prefecture de Lille (Nord)	TOTAL RSA	259 500,66	0,00	411 593,64	411 593,64	0,00	0,00	411 593,64	411 593,64	411 593,64	
Contrôle de l'AP	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Date de réception de l'AP	Concessions, droits similaires	4 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29/03/2023	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	223 723,04	0,00	370 807,74	370 807,74	0,00	0,00	370 807,74	370 807,74	370 807,74	
212	Agencements et aménagements de terrains	13 938,00	0,00	27 794,48	27 794,48	0,00	0,00	27 794,48	27 794,48	27 794,48	
2131	Bâtiments publics	112 331,72	0,00	142 576,92	142 576,92	0,00	0,00	142 576,92	142 576,92	142 576,92	
2135	Installations générales, agencements	14 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 151,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	489,34	0,00	140 051,10	140 051,10	0,00	0,00	140 051,10	140 051,10	140 051,10	
2157	Matériel et outillage technique	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil.. techniques	27 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	7 085,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	18 857,00	18 857,00	0,00	0,00	18 857,00	18 857,00	18 857,00	
2183	Matériel informatique	7 500,00	0,00	14 243,88	14 243,88	0,00	0,00	14 243,88	14 243,88	14 243,88	
2184	Matériel de bureau et mobilier	17 790,61	0,00	2 566,05	2 566,05	0,00	0,00	2 566,05	2 566,05	2 566,05	
2188	Autres immobilisations corporelles	16 267,00	0,00	24 718,31	24 718,31	0,00	0,00	24 718,31	24 718,31	24 718,31	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	370 807,74	370 807,74	0,00	0,00	0,00	370 807,74	370 807,74	370 807,74	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	30 833,62	0,00	40 785,90	40 785,90	0,00	0,00	40 785,90	40 785,90	40 785,90	
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE											

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Date : 641	Emprunts en euros	30 833,62	0,00	40 785,90	40 785,90	40 785,90	40 785,90
Préfecture de Lille (Nord) (8)	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières	30 833,62	0,00	40 785,90	40 785,90	0,00	40 785,90	40 785,90
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	259 500,66	0,00	411 593,64	411 593,64	0,00	411 593,64	411 593,64
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00		0,00	0,00
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE							

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III
							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

RF
Prefecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
-----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Cet état ne contient pas d'information.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						I	II
P	TOTAL	192 613,30	18 000,00	411 593,64	411 593,64		429 593,64
P	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P	Subventions d'investissement (hors 138)	49 493,93	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
138	Subv. non transf. Départements	20 078,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'équip. non transf.	29 415,70	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
138	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	210 265,00	210 265,00	210 265,00	210 265,00
16	Emprunts en euros	0,00	0,00	210 265,00	210 265,00	210 265,00	210 265,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	49 493,93	18 000,00	210 265,00	210 265,00	228 265,00	228 265,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 887,58	0,00	12 377,19	12 377,19	12 377,19	12 377,19
	Total des recettes financières	12 887,58	0,00	12 377,19	12 377,19	12 377,19	12 377,19
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpté de liaison : affectation (E,A,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 887,58	0,00	12 377,19	12 377,19	12 377,19	12 377,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	62 381,51	18 000,00	222 642,19	222 642,19	240 642,19	240 642,19
021	Virement de la section de fonctionnement	130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45	188 951,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45	188 951,45
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE							

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats clairnent lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre C24 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées hors AE III = I + II
	TOTAL	1 452 863,20	0,00	1 537 625,98	1 537 625,98	0,00	1 537 625,98
012	Charges à caractère général (3)	264 938,06	0,00	314 207,66	314 207,66	0,00	314 207,66
014	Charges de personnel et frais assimilés (3)	504 242,00	0,00	527 822,00	527 822,00		527 822,00
016	Alténuations de produits APA	11 503,00	0,00	11 503,00	11 503,00		11 503,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	514 715,05	0,00	469 400,00	469 400,00	0,00	469 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 295 398,11	0,00	1 322 932,66	1 322 932,66	0,00	1 322 932,66
66	Charges financières	27 233,30	0,00	25 741,87	25 741,87		25 741,87
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)						
Total des dépenses financières		27 233,30	0,00	25 741,87	25 741,87		25 741,87
Total des dépenses réelles		1 322 631,41	0,00	1 348 674,53	1 348 674,53	0,00	1 348 674,53
023	Virement à la section d'investissement	130 231,79		188 951,45	188 951,45		188 951,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		130 231,79		188 951,45	188 951,45	188 951,45	188 951,45

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 537 625,98

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après voie du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

RF Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

		III – VOTE DU BUDGET	
		SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	
		B	III
RECETTES			
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1
	TOTAL	1 371 749,41	0,00
Préfecture de Région et Contrôle de la réception de l'Etat	Atténuations de charges (2)	18 000,00 0,00	22 000,00 0,00
718	ATA	0,00	0,00
719	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00
720	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 838,00	38 550,00
721	Impôts et taxes (sauf 731)	64 466,00	64 734,00
723	Fiscalité locale	794 888,36	856 914,81
724	Dotations et participations (2)	427 235,05	445 928,50
725	Autres produits de gestion courante (2)	34 322,00	20 787,15
Total des recettes de gestion des services	1 370 749,41	0,00	1 448 914,46
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00
Total des recettes financières	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des recettes réelles	1 371 749,41	0,00	1 448 914,46
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	87 711,52
Total des recettes de fonctionnement cumulées	

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
- (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Credités gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
	TOTAL	1 452 863,20	I	budgétaire (3)		II		0,00	1 537 625,98	1 537 625,98	1 537 625,98
RF	Charges à caractère général (4)	264 938,06	0,00	0,00	314 207,66	314 207,66	0,00	314 207,66	314 207,66	314 207,66	
Q1	Achats de prestations de services	8 600,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	
Q1	Eau et assainissement	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
Q1	Energie - Électricité	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
Q1	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	350,00	350,00	0,00	350,00	0,00	350,00	350,00	
Q1	Combustibles	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	300,00	
Q1	Carburants	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00	
Q1	Alimentation	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
Q1	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	300,00	
Q1	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	
Q1	Vêtements de travail	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
Q1	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
Q1	Livres, disc., cass. (biblio, Mediat.)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
Q1	Autres matières et fournitures	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
Q1	Contrats de prestations de services	72 400,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
Q1	Locations	4 400,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
Q1	Entretien terrains	2 200,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
Q1	Entretien, réparations bâtiments publics	30 900,00	0,00	14 257,66	14 257,66	0,00	14 257,66	0,00	14 257,66	14 257,66	
Q1	Entretien, réparations voiries	7 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
Q1	Entretien, réparations réseaux	4 400,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
Q1	Entretien matériel rouulant	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
Q1	Entretien autres biens mobiliers	400,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
Q1	Maintenance	22 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	
Q1	Multirisques	19 900,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	
Q1	Divers	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Q1	Rémunérations intermédiaires, honoraires	326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Q1	Pub., publications, relations publiques	16 516,06	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
Q1	Transports biens, transports collectifs	3 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
Q1	Déplacements et missions	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Q1	Frais postaux et frais télécommunication	19 300,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	
Q1	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	100,00	
Q1	Concours divers (cotisations)	2 060,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
Date de réception de l'AR		29/03/2023									
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE											

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget président (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE		Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) $\text{III} = \text{I} + \text{II}$
								II		
0288	Autres services extérieurs	16 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
935	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 402,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
0319	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	504 242,00	0,00	527 822,00	527 822,00				527 822,00	527 822,00
27	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 000,00	0,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00
Préfecture de Lille (Nord)	Personnel titulaire	308 920,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
Contrôle de l'AR	Personnel non titulaire	39 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Reception	Dongés payés	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Charges sécurité sociale et prévoyance	138 200,00	0,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00
6341	Autres charges sociales	7 800,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6343	Autres charges de personnel	222,00	0,00	222,00	222,00	222,00	222,00	222,00	222,00	222,00
6344	Atténuations de produits	11 503,00	0,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00
739211	Attribution de compensation	11 503,00	0,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00	11 503,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6556) (4)	514 715,05	0,00	469 400,00	469 400,00	469 400,00	469 400,00	469 400,00	469 400,00	469 400,00
65131	Bourses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65132	Prix	500,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
65311	Indemnités de fonction	60 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
65313	Colisations de retraite	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Colis. sécurité sociale - part patronale	340,00	0,00	350,00	350,00	0,00	0,00	350,00	350,00	350,00
65315	Formation	450,00	0,00	450,00	450,00	0,00	0,00	450,00	450,00	450,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
65568	Autres contributions	346 435,95	0,00	310 000,00	310 000,00	0,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
657341	Subv. fonct. communies membres du GFP	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	35 540,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 295 398,11	0,00	1 322 932,66	1 322 932,66	0,00	0,00	1 322 932,66	1 322 932,66	1 322 932,66
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE										

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (1+ II)
Date 66	Charges financières	27 233,30	1	25 741,87	25 741,87	II	25 741,87	25 741,87	25 741,87
Préfecture de Lille (Nord) 66/111 Date de réception 66/008 Rôle de dépenses de l'AR 29/03/2023	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts des autres dettes	27 133,30 100,00	0,00 0,00	25 741,87 0,00	25 741,87 0,00		25 741,87 0,00	25 741,87 0,00	25 741,87
Charges spécifiques (4)	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	27 233,30	0,00	25 741,87	25 741,87		25 741,87	25 741,87	25 741,87
Total des dépenses réelles	1 322 631,41	0,00	0,00	1 348 674,53	1 348 674,53	0,00	1 348 674,53	1 348 674,53	1 348 674,53
023	Virement à la section d'investissement	130 231,79		188 951,45	188 951,45		188 951,45	188 951,45	188 951,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		130 231,79		188 951,45	188 951,45		188 951,45	188 951,45	188 951,45

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 661112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = RI\ 042$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total	
						(RAR N-1 + Vote) III = I + II	
Prefecture	TOTAL	1 371 749,41	0,00	1 449 914,46	1 449 914,46	1 449 914,46	
Controleur	Atténuations de charges (3)	18 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	
0113	Remboursements rémunérations personnel	18 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	
0115	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0116	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0117	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 838,00	0,00	38 550,00	38 550,00	38 550,00	
0118	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	
0119	Stationnement et location voie publique	250,00	0,00	370,00	370,00	370,00	
0120	Redevances services à caractère culturel	700,00	0,00	800,00	800,00	800,00	
0121	Redevances services à caractère social	12 000,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00	
0122	Autres prestations de services	0,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00	
0123	Mise à disposition personnel autres organismes	12 888,00	0,00	13 680,00	13 680,00	13 680,00	
0124	Impôts et taxes (sauf 731)	64 466,00	0,00	64 734,00	64 734,00	64 734,00	
0125	Dotation de solidarité communautaire	31 177,00	0,00	31 177,00	31 177,00	31 177,00	
0126	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	33 557,00	33 557,00	33 557,00	
0127	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	33 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0128	Fiscalité locale	794 888,36	0,00	856 914,81	856 914,81	856 914,81	
0129	Impôts directs locaux	768 060,00	0,00	830 000,00	830 000,00	830 000,00	
0130	Taxe sur la consommation d'électricité	25 834,38	0,00	26 749,48	26 749,48	26 749,48	
0131	Taxe locale sur la publicité extérieure	937,98	0,00	165,33	165,33	165,33	
0132	Autres	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0133	Dotations et participations (3)	427 235,05	0,00	445 928,50	445 928,50	445 928,50	
0134	Dotation forfaitaire des communes	329 220,00	0,00	331 025,00	331 025,00	331 025,00	
0135	DSR des communes	21 168,00	0,00	21 884,00	21 884,00	21 884,00	
0136	DNP des communes	559,00	0,00	671,00	671,00	671,00	
0137	FCTVA	5 216,18	0,00	1 498,05	1 498,05	1 498,05	
0138	Autres participations Etat	0,00	0,00	117,00	117,00	117,00	
0139	Participation Autres organismes	12 954,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
0140	Compens. perte taxe add. droits enreg.	46 729,08	0,00	57 630,48	57 630,48	57 630,48	
0141	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	9 205,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
0142	Etat-Compens. exonération taxes foncières	0,00	0,00	2 158,00	2 158,00	2 158,00	
0143	Etat-Compens. exonération taxe habitation	1 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0144	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	11 254,97	11 254,97	11 254,97	
0145	Autres attributions et participations	747,32	0,00	19 690,00	19 690,00	19 690,00	
0146	Autres produits de gestion courante (3)	34 322,00	0,00	20 787,15	20 787,15	20 787,15	
0147	Revenus des immeubles	13 100,00	0,00	9 478,15	9 478,15	9 478,15	
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE							

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7588	Autres produits divers gestion courante	21 222,00	0,00	11 309,00	11 309,00	11 309,00
Tota l des recettes de gestion des services		1 370 749,41	0,00	1 448 914,46	1 448 914,46	1 448 914,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
79	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota l des recettes réelles		1 371 749,41	0,00	1 449 914,46	1 449 914,46	1 449 914,46
72	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota l des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 0-6 et 0-17.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = Di 046) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

				IV
				B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Date de réception Contôleur Préfectoral Date de réception 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1			
				Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
3151 Avances de Trésor							
3152 Avances de Lille							
3153 Avances de l'Agence de l'Est							
3154 Avances de l'Agence de l'Est							
3155 Avances de l'Agence de l'Est							
3156 Avances de l'Agence de l'Est							
3157 Avances de l'Agence de l'Est							
3158 Autres crédits de trésorerie							
6152 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
6153 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
6154 Billets de trésorerie							
6155 Autres crédits de trésorerie							
6156 Crédits de trésorerie (Total)				100 000,00	338,92	100 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071 C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Nature Préfecture (siège, indiquer le numéro de contrat) RF Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuairel	Devises		
	66 Emprunts obligataires (Total)					0,00							
	64 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 029 706,43							
	1641 Emprunts en euros (total)					1 029 706,43							
134923	BANQUE DES TERRITOIRES	27/04/2022	2023-08-01	01/08/2023	210 265,00	F		1,670	1,670	Euro	T	F	A-1
4049500	CREDIT FONCIER	24/02/2009	2010-03-05	05/03/2010	819 441,43	F		4,900	4,900	Euro	A	F	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00								
	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00								
	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
	1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00								
	1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00								
	1675 Dettes pour MEFIP et PPP (total)				0,00								
	1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00								
	1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00								

Nature indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
		Date de signature	Date d' émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Niveau de taux (6)	Taux actuel et	Devises	Péri- odicité des rembour- sements (5)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
1st Emprunts et dettes assimilées						0,00								
1.1.1 Caisse des Dépôts et Consignations						0,00								
1.1.2 Autres emprunts (total) (9)						0,00								
1.2.1 Fonds de pension						0,00								
1.2.2 Bonnes moyen terme						0,00								
1.2.3 Négoce (total)						0,00								
1.2.4 Total						0,00								
1.2.5 Autres dettes (total)						0,00								
Total général						1 029 706,43								
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 portant attribution des avances fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

DANNESES PATRIMONIALES - ESTAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV - ANNEXES

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Nature Contrôle de la ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt (14)	Index (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice	
									Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (16)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
	163 Emprunts obligataires ('Total')		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	164 Emprunts auprès des établissements financiers ('Total')		0,00		788 785,66					40 785,90	25 741,87	0,00	
	1641 Emprunts en euros (total)		0,00		788 785,66					40 785,90	25 741,87	0,00	
134923			0,00	A-1	210 265,00	24,09	F	1,670	8 410,60	140,40	0,00	0,00	
4049500			0,00	A-1	575 320,66	10,92	F	4,900	32 375,30	25 601,47	0,00	0,00	
	1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (19)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières ('Total')		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1675 Dettes pour MEF et PFP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	168 Emprunts et dettes assimilés ('Total')		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
	Total général		0,00		788 785,66					40 785,90	25 741,87	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Classification du emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux (intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage);

(14) Mentionner l'intérêt en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

RF
Direction de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Reception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV	B1.3
-------------------------------------------------------------------------------------------	--	----	------

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Date de réception de l'AR	Emprunts émis par le Contrôleur de taux selon le régime le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le nom du régime et le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Code de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Taux maximal à la date de vote du budget (9)	Niveau du taux à la date de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
29/03/2023	Emprunt de taux, taux variable simple (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
	TOTAL (A)			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	
	Barrière simple (B)														
	TOTAL (B)			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	
	Option d'échange (C)														
	TOTAL (C)			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	
	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
	TOTAL (D)			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	
	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
	TOTAL (E)			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	
	Autres types de structures (F)														
	TOTAL (F)			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL			0,00	0,00				0,00			0,00	0,00	0,00	

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A. à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661-11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat de change et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat de change et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES

ES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro
Prefecture de Strasbourg	20 d'AIP aux taux simples. Taux variable simple. Echange de taux contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	2 100,00 785 785,66	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
Controleur Date de réception SFR	20 d'AIP aux taux simples. Taux variable simple. Pas d'effet de levier (B) Bascule simple.	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
	(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
	(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 6 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
	(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
	(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				0 0,00 0,00
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

		IV	
		B1.5	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Date d'instrument de couverture (2) (Par chaque ligne, indiquer le numéro des contrats) Date de réception de l'AFM 29/03/2024	Référence de l'emprunt couvert (3)	Emprunt couvert		Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
		Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat										
	L1 (Total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
	L2 (Total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
	L3 (Total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
	Total (2)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
	Total	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapition).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV	B1.5
----	------

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Date de réception de l'empreinte (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Présumé(s) couvert(s) (pour chaque ligne, indiquer le rôle de l'IR)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)		
			Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
059-215903329-20230328-DE_009	Ligne 1	Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	0,00
		Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	0,00
		Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	0,00
		Total						0,00	0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un Swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

		IV
		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

	REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Dont	Capital
Prefectures		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Contreparties aux organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Contreparties aux organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Lettres d'engagement d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Date de réception de la demande	(N° de dossier)	(N° de dossier)	(N° de dossier)	(N° de dossier)	(N° de dossier)	(N° de dossier)	(N° de dossier)
Date de réception de la demande	059-215903329-20230328-DE	009	2023	03	2023	03	2023

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit de la dette en capital à l'origine correspondant à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) La dette en capital au titre du contrat initial et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV	V
	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

RF
Préfecture de Lille (Nord)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		IV B2
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Prefecture de Lille (Nord)	RF	
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE		

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

	Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE $E = C - D$
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Date de réception de l'avis de la DGFiP	2023-03-28	Contrôle de dépôt	RF	Préfecture de Lille
059-215903329-20230328-DE	009	2023-03-28	2023-DE	Avis de la DGFiP

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D 0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Provision nouvelle ou abondnement d'une provision déjà constituée.

Appliquer sur que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Appliquer sur que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Préfet du Nord RF
Procureur de Lille (Nord)
Constat de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ÉTALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS (1)

Date il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étagement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

RF Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

		IV
		B4

		IV – ANNEXES			
		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES			
		ETAT DES CHARGES TRANSFEREES			
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)
	TOTAL			0,00	0,00

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

		Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf6812) (III)	Solde (1)
Exercice	Nature de la dépense transférée						
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

		IV
		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
		Capital	Intérêts	
Montants d'intérêts (total)	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants d'intérêts (total)		0,00	0,00	

Préfecture de Lille (Nord)	RF
Date de réception de l'AR: 29/03/2023	Contrôle de légalité
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	

IV. – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

		IV
		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉES

Article	Date de réception de l'AR: 29/03/2023	Dettes en capital à l'origine		Annuité à verser au cours de l'exercice
		Dette en capital au 01/01/N	Dettes en capital à l'origine	
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	IV	B7.2
--	-----------	-------------

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS REÇUS (1)

Article	Date de réception	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
3028 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	01/01/2028	0,00	0,00	0,00
3028 Subvention à recevoir par annuité	01/01/2028	0,00	0,00	0,00
3028 Autres engagements reçus				
RF Recette grevée d'affectation spéciale (2)			0,00	
Engagements reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12N.

Prefecture de Lille (Nord)
Contrôle et légalité
3028
29/03/2028
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt ⁽¹⁾	Objet de l'emprunt garant ⁽²⁾	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements ⁽³⁾	Taux à la date de vote du budget ⁽⁶⁾			Catégorie d'emprunt ⁽⁷⁾	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Année	Profil	Taux initial	Index	Taux	Index	Niveau de taux
								(3)	(4)	(3)	(4)	(3)	(4)	
Préfecture de Lille (Nord-Pas-de-Calais) Date de réception de l'AR : 29/03/2023 Contrat(s) par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00								
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00								
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00								
TOTAL GENERAL					0,00	0,00								

Désignation de l'établissement : T
Date de réception de l'AR : 29/03/2023
Contrat(s) par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : trimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 151-1-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

RF
Préfecture de Lille (Nord)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV
B7.4

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Date de type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Contrat de crédit-bail immobilier					0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
Contrat de crédit-bail immobilier					0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
Total					0,00		0,00		0,00	0,00	0,00

(N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	29/03/2023
---------------------------------------	------------

IV

B7.5

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

		IV
		B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)												
	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (HTAC)	Annuité versée sur l'exercice	Dont part nette (2)	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Prefecture du Nord				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

La colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Prefecture de Lille (Nord)	Contrôle de légalité	Date de réception de l'AR: 29/03/2023	059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE
----------------------------	----------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la collectivité, par exemple, par affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

Exemple : Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Date de réception de l'AE : 059-215903329-20230328-DE
 Date de dépôt : 059-215903329-20230328-DE
 Date de signature : 059-215903329-20230328-DE
 Date de réception de l'AE : 059-215903329-20230328-DE
 Date de dépôt : 059-215903329-20230328-DE
 Date de signature : 059-215903329-20230328-DE

Préfecture de Lille	RF
Contrôle de légalité	Zéro

IV - ANNEXES

BANNESES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUDITÉS ENGAGEMENTS DONNÉS

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT)

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'ordre de la Garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	IV
	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
2026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
2027	Souscriptions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
2028	Autres engagements reçus A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE							

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

	IV
	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					

20
Préfecture de l'Ariège (l'Etat ou l'organisme ou numéro éventuel de la subvention).
Contrôle de l'origine et de l'éligibilité
Date de réception de l'AR2 : 29/03/2023

Préfecture de l'Ariège (l'Etat ou l'organisme ou numéro éventuel de la subvention).
Contrôle de l'origine et de l'éligibilité
Date de réception de l'AR2 : 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
			EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Date de réception de l'AR	Prefecture de l'Aisne Contrôle de l'égalité 29/03/2023	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emplois créés au titre de l'article L 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	7,00	7,00	5,00	0,00	5,00
	Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
	Adjoint administratif principal de 1ère C	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème c	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
	Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE TECHNIQUE (c)		9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00
	Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
	Adjoint technique principal de 1ère c	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
	Adjoint technique principal de 2ème c	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
	Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
	FILIÈRE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème c	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
	FILIÈRE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
	Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
	FILIÈRE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	EMPLOIS NON CITÉS (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		19,00	0,00	19,00	13,00	0,00
						13,00

Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Les emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont proportionnellement à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

L'ETPT = temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ZETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

Date de réception de l'AR	Contenu de la légalité de l'AR	059-215903329-20230328-DE_009	IV																									
Date de réception de l'AR	Contenu de la légalité de l'AR	059-215903329-20230328-DE_009	B9																									
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N</th> <th>CATEGORIES (1)</th> <th>SECTEUR (2)</th> <th>REMUNERATION (3)</th> <th>CONTRAT</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th>Indice (8) Euros</th> <th>Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agents occupant un emploi permanent (6)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agents occupant un emploi non permanent (7)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT				Indice (8) Euros	Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	Agents occupant un emploi permanent (6)					Agents occupant un emploi non permanent (7)					TOTAL GENERAL				
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT																								
			Indice (8) Euros	Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)																								
Agents occupant un emploi permanent (6)																												
Agents occupant un emploi non permanent (7)																												
TOTAL GENERAL																												
<p>Références : A, B et C.</p> <p>Codes administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SECTEUR ADM : Administratif - TECH : Technique - URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). - GEN : Général <p>Mots-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MS : Médico-social - MT : Medico-technique - SP : Sportif - CULT : Culturel - ANIM : Animation - POL : Police - POMPI : Sapeurs-pompiers - X : Emplois non cités 																												

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou, indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaries susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctionnaries qu'auparavant fonctionnariaux, territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusions de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-8-8 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsqu'il concerne un agent contractuel territorial concerné et rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours ; parcours gracieux à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1-343-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A. Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéfinie pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le traitement conformément à l'article 6 décret 95-1148 du 20 octobre 1985.

		IV – ANNEXES	IV
		ANNEXES PATRIMONIALES	
		LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).			
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.			
Date de réception de l'AR : 29/03/2023			
Contôle de lecture de l'AR : Autre			
Détention d'une part du capital			
Garantie ou cautionnement d'un emprunt			
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme			
Autres			
Autres			

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressée...);
 (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
 Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
 EPCI			
 Autres organismes de regroupement			

Péfecture de Lille (Nord)
Date de réception de l'AR : 29/03/2023
Date de réception de la légalité : 29/03/2023

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

	IV
	B11.1

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

(*) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
 Pour rappel : La collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature
 ou leur objet peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature
 ou leur objet peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ci-dessous peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

de la personnalité morale et de l'autonomie financière :

de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Date de dépôt des documents : 29/03/2023	Date de signature : 29/03/2023
Code de la sécurité sociale : 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	Code de la législation : 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

	IV	
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	IV	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

(Exemple de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social).

RF réfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		40 785,90	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		40 785,90	40 785,90
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	40 785,90	40 785,90
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	40 785,90	0,00	105 666,25	146 452,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	201 328,64	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	12 377,19	12 377,19
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	12 377,19	12 377,19
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	188 951,45	188 951,45
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	188 951,45	188 951,45

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	201 328,64	18 000,00	0,00	87 666,25	306 994,89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 146 452,15
Ressources propres disponibles	IV 306 994,89
Solde	V = IV – II (8) 160 542,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentes uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant sur la Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

Date de réception de l'AR: 29/03/2023

059-215903329-20230328-DE_009-2023-DE

(8) Indiquer le signe algébrique.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV – ANNEXES
	IV D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

RF
Préfecture de Lille (Nord)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

	DEPENSES			RECETTES		
	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Prefecture de Lille (Nord)	Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
	Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			0,00	Matériel		0,00
			0,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0,00
INVESTISSEMENT		Chapitre	Montant			
	Matiériel		0,00			
	Autres		0,00			
			0,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0,00
	TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

Date de réception : 29/03/2023
 Date de dépôt : 29/03/2023
 Préfecture de Lille (Nord)
 Contribution régionale d'équilibre
d'exploitation TTC
 Autres
 Régularité
 AR

059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

	IV
--	----

IV – ANNEXES
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES RÉGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION**
Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

	IV
	D2.2
Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00

RF	
Préfecture de Lille (Nord)	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 29/03/2023	
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	

	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
	RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier		0,00
	RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique		0,00
	RESULTAT NET (6)	0,00

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
 (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
 (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
 (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
 (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
 (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

RF Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2023 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Prefecture	Date de réception	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ICPE	Droit définie à l'art. 263 RGA douanes (2)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ICPE	Droit définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ICPE	Majoration	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part nationale des ressources							
Taxe sur les permis de conduire				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)				0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)				0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne				0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB				0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB				0,00	0,00	0,00	0,00
CFE				0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

	Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	
				Montant
Prefecture	040	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Contrôle de gestion	041	Acquisitions d'immobilisations		0,00
Autres dépenses éventuelles		Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		Total des dépenses "réelles"		0,00
	040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
	041	Opérations patrimoniales		0,00
		Total des dépenses d'ordre		0,00
		TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

	Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	
				Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées				0,00
Dotations et subventions reçues				0,00
Autres recettes éventuelles				0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)				0,00
024		Produits des cessions d'immobilisations		0,00
		Total des recettes réelles		0,00
040		Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041		Opérations patrimoniales		0,00
021		Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00
		Total des recettes d'ordre		0,00
		TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférés en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ÉTAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
014	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	Autres charges de gestion courante	0,00
016	Charges financières	0,00
017	Charges spécifiques	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

		RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
	TOTAL GENERAL		0,00

Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférantes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
 Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.
 Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires,
 Si la collectivité ou l'établissement transfère en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

RF	Contrôle de légalité
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE	Reception de l'AR: 29/03/2023

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	IV
	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17/12

Nombre de suffrages exprimés : 17/14

VOTES :

Pour : 16/14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2023

Présenté par Le Maire (1),

A COMMUNE DE LANNOY, le 28/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A COMMUNE DE LANNOY, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BAEYAERT Christelle	<i>Hélène</i>
BOONE Bony	<i>Bonnie</i>
COLIN Michel	<i>Julien</i>
CORNET Melvyn	<i>Absent</i>
DE SLOOVERE Benoît	<i>Pouvoir à M. Colin</i>
DELSART Virginie	<i>Julien</i>
FOURNEAU Cristophe	<i>Christophe</i>
HUTIN Maryline	<i>Maryline</i>
KREEL Pascal	<i>Pascal</i>
LEBOULEUX Sophie	<i>Sophie</i>
MAIRESSE Laurent	<i>Pouvoir à M. Kreel</i>
MULLIER Jordan	<i>Absent excusé</i>
PETIT Laurie	<i>Laurie</i>
RICOUART Emmanuel	<i>Emmanuel</i>
SACRE Magalie	<i>Magalie</i>
SYSSAU Guy	<i>Guy</i>
TAING Magdaléna	<i>Dalila</i>

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2023, et de la publication le 28/03/2023
 Préfecture de Lille (Nord)

A COMMUNE DE LANNOY, le 28/03/2023

Contrôle de légalité

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »
 Date de réception de l'AR: 29/03/2023
 059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RF
Préfecture de Lille (Nord)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE

RF
Préfecture de Lille (Nord)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
059-215903329-20230328-DE_009_2023-DE